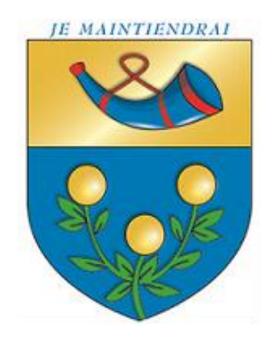
# **VILLE D'ORANGE**

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ANNEE 2021



Présenté en Conseil Municipal du 22 mars 2021

## **SOMMAIRE**

1) Préambule	3
2) Environnement économiqueP. 4	4
3) La loi de finances 2021	7
4) Rétrospective sur l'exécution budgétaire 2020P. 1	14
5) Evolution des Ressources HumainesP. 2	20
6) La detteP. 2	28
7) Les engagements pluriannuels d'Investissement	30
8) Les grandes orientations budgétaires 2021 à 2023	32
9) Zoom sur les budgets annexesP. 3	33
10) Conclusion	37

### 1) PREAMBULE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un acte majeur d'une collectivité territoriale. Présenté en amont du vote des budgets, il permet d'exposer les contraintes externes et internes pesant sur la collectivité et donc sur sa situation financière, tout en proposant les orientations choisies en termes de fiscalité, d'emprunts, d'investissement et des services rendus à la population. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget.

Il est présenté en Conseil Municipal dans une période comprise entre 1 jour et 2 mois avant le vote du budget. Le vote de l'assemblée prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport distribué aux membres au préalable.

Ce rapport se densifie et se complexifie au fur et à mesure des années et au fur et à mesure de la parution de nouveaux textes législatifs dont :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- La loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe ;
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation ;
- Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoyant que chaque collectivité présente ses objectifs concernant :
  - L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
  - L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments doivent prendre en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Tenant compte de tous ces éléments de cadrage, le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2021 de la ville d'Orange et les dispositions de la loi de finances pour 2021 ayant un impact sur le budget municipal 2021.

### Quelques points de comparaisons : les ratios

Les ratios du CA 2020 population au 31/12/2020 de 29 587 hab	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fontionnement / population	946 €	1 234 €
2 - Produit des impositions directes / population	480 €	633 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	1 177 €	1 415 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population	278 €	302 €
5 - Encours de la dette / population	0 €	1 076 €
6 - DGF / population	164 €	198 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	63,10%	61,10%
8 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	80,32%	94,50%
9 - Dépenses d'équipement brut / recettes réeles de fonctionnement	23,89%	21,40%
10 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,00%	76,00%

# 2) <u>L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE 2020-2021 (tel que retenu fin</u> 2020) :

### 2.1) Rétrospective 2020 :

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 dépasse le cadre sanitaire pour s'étendre aujourd'hui aux sphères politiques et économiques. Ainsi les impacts économiques sont apparus tel que la forte chute du baril de pétrole à -37 dollars le baril le 20 avril ou encore un taux de chômage record pour les Etats-Unis avec 20 millions de chômeurs supplémentaires pour le seul mois d'avril.

Afin de lutter contre cette crise sans précédent, la Commission Européenne à, quant à elle, débloqué 750 Md € en faveur de ses pays membres. Les gouvernements et les banques centrales sont intervenus pour soutenir l'économie pendant la période de confinement.

Ces plans de soutiens visent à répondre à trois objectifs :

- Le financement des dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens ;

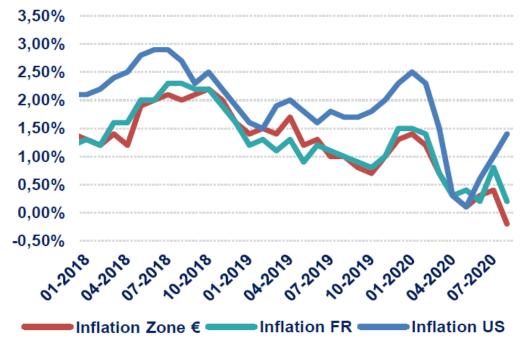
- La conservation d'un marché des financements fonctionnel afin de continuer à financer les banques pour qu'elles puissent fournir les liquidités nécessaires aux différents acteurs économiques (300 Md € de garanties d'emprunts en France ; 200 Md € de la banque Européenne en faveur de prêts aux entreprises ; 100 Md € de la Commission Européenne afin d'aider les états à financer le social ; l'octroi aux Pays les plus touchés de lignes de crédits préventives par le Mécanisme Européen de Stabilité à hauteur de 240 Md €) ;
- Permettre un endettement des Etats dans les meilleures conditions possibles avec le maintien, par les banques centrales, des taux directeurs à des niveaux très bas (0,00 % à 0,25 %).

Les différents dispositifs de soutien à l'économie mis en place se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise et notamment l'impact social.

En Europe, le chômage n'a, ainsi, augmenté que de 0,6% contrairement aux Etats Unis ou il a été multiplié par quatre à cause d'absences de mesures sociales.

Pour 2020, la récession économique devrait être de 8,7% en France, 7,9% en zone Euro, 3,8 % pour les Etats-Unis alors que la Chine connaitrait sa plus faible croissance depuis 40 ans de 1,8%. Au niveau mondial le PIB est attendu avec un recul de 4,5%.

# Inflation aux Etats-Unis, Zone Euro et France en rythme annuel



### **2.2)** Perspective 2021 :

2021 devrait se caractériser par une activité économique en fort rebond avec des chiffres de croissances estimés à 5,1 % pour la zone Euro, 4,00 % pour les Etats-Unis et jusqu'à 8,0 % pour la Chine. Ces chiffres prévisionnels sont bien sûr fortement conditionnés par l'évolution de la pandémie et des mesures qui seront prises afin de lutter contre. Le climat d'optimisme des entreprises, quant à l'évolution de la conjoncture économique, est à la hausse.

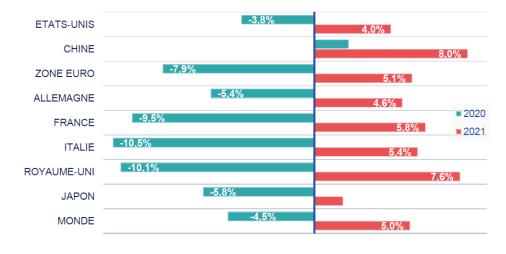
Alors que les banques centrales tablent sur un taux d'inflation de 2,00 % nécessaire au redémarrage de l'économie mondiale et donc une croissance saine, 2021 devrait atteindre les 0,8 % contre 0,3 % en 2020.

Néanmoins, les divergences d'opinions entre la banque centrale européenne et la FED (« Federal Reserv System » / Réserve fédérale des Etats-Unis) pourraient entrainer des bulles spéculatives néfastes au bon fonctionnement économique de notre société. Sur le marché des changes, cette politique pourrait affaiblir la valeur du dollar face à l'euro en cas de convergence entre les taux européens et les taux américains, fragilisant alors l'économie européenne, notamment sur ses exportations qui se verraient dégradées.

En zone euro, l'abondance de liquidité a permis de retrouver des niveaux d'intérêts stabilisés à des niveaux très bas, plus faibles même que ceux qui étaient observés en fin d'année 2019.

Les économistes prévoient une augmentation du PIB de 5,8 % en 2021 après l'effondrement constaté de 2020 (- 9,5 %). Ces prévisions n'ont de sens que dans un contexte de non aggravation de la crise sanitaire, de brexit réussi et du sauvetage du tourisme ou de l'aéronautique entre autres. La baisse de l'emploi au premier semestre 2021 (800 000 emplois) conjuguée à l'évolution négative des prix de l'énergie impacteront l'inflation 2021 et 2022.





Source : OCDE

### 3) LA LOI DE FINANCES 2021:

### 3.1) La loi de finances rectificative 3 (LRF3):

Adoptée par le parlement le 23 juillet 2020, elle prévoit un effort de 4,5 Md € en faveur des collectivités au travers de diverses mesures. Ci-après les deux mesures concernant notre commune :

- Clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales : elle garantit un niveau de ressource équivalent à la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019 ;
- Augmentation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : doublement du montant qui passe de 500 M€ à 1 Md€ mais fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics.

### 3.2) Le plan de relance :

Présenté le 3 septembre 2020, le plan de relance s'élève à 100 Md € consacrés à trois sujets prioritaires :

- La transition écologique
- La compétitivité des entreprises
- La cohésion sociale du territoire

Plus concrètement pour nos collectivités :

- La rénovation thermique 4 Md € via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), la DSIL et dotations spécifiques. 500 M € pour le parc de logement social ;
- Les centres de tri et de déchets : 500 M€ afin de moderniser et rendre moins polluants ;
- L'infrastructure et les transports : 1,2 Md€ pour les mobilités du quotidien, 4,7 Md€ pour le ferroviaire et 550 M€ pour les travaux d'infrastructure ;
- La fiscalité locale : par la baisse des impôts de production comme la Cotisation sur le Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Contribution Foncière Economique (CFE) et la Taxe Foncière pour le Bâti (TFB) voir détails plus loin.

### 3.3) Poursuite de la suppression de la Taxe d'Habitation :

Le calendrier initial est maintenu. En 2020, 80% des ménages ne payent plus cet impôt. Les 20% restants bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021 puis 65% en 2022. Ainsi en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Une compensation à l'euro près sera mise en place comme suit :

- Transfert de la part des départements et d'une part TVA vers les communes et les EPCI;
- Transfert de la part des départements de la taxe sur les propriétés bâties.



### Calcul de la compensation :

Produit de TH 2020 (taux 2017)

+

Moyenne des rôles supplémentaires (2018 à 2020)

\_

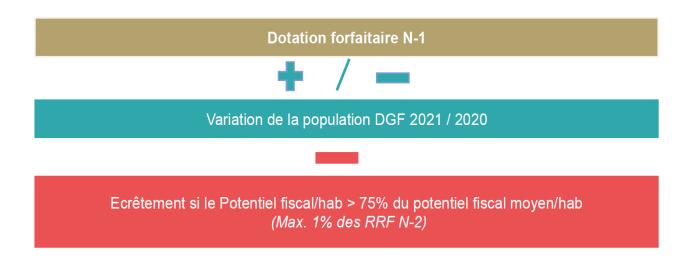
Moyenne des compensations d'exonérations (2018 à 2020)

### 3.4) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal :

Les composantes de la DGF restent les mêmes à savoir : la Dotation Forfaitaire (DF), et les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine ; Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation).

Le calcul reste le même mais la DGF reste néanmoins soumise au mécanisme d'écrêtement en cas de variation du potentiel fiscal (qui variera certainement au vu de la crise sanitaire de 2020 et 2021).

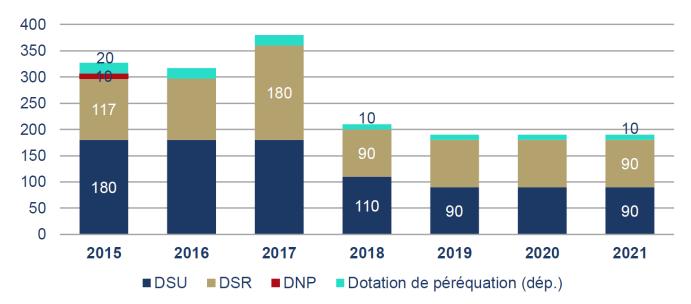
### o Calcul de la Dotation Forfaitaire :



### o <u>Péréquation verticale</u>: abondements identiques à ceux de 2020:

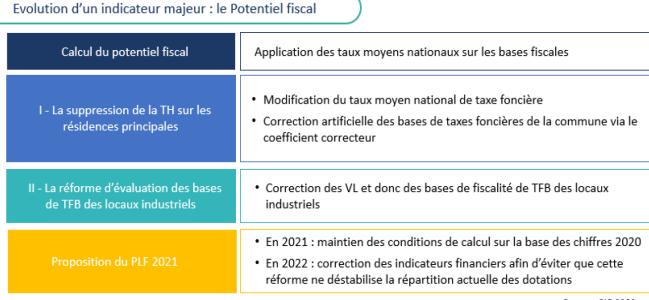
Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticales sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, ces dotations de péréquation avaient pour objectif de « contrer » l'évolution à la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées.

### Détail des abondements des dotations de péréquation verticales (en M€)



### 3.5) <u>Le Potentiel financier :</u>

Utilisé dans de nombreux calculs touchant à la fiscalité ou aux dotations, il en sera affecté par les nouvelles mesures. Afin de préserver sa cohérence, l'Etat a prévu d'intervenir afin de neutraliser la réforme fiscale.



Sources: PLF 2021

### 3.6) Le financement de l'enveloppe normée via les variables d'ajustement :

Depuis 1996, les relations financières entre l'Etat et les collectivités sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée ». Cette enveloppe regroupe les principaux concours de l'Etat aux collectivités territoriales.

Le Comité des Finances Locales (CFL) contrôle la répartition du principal concours financier de l'Etat aux collectivités territoriales, à savoir la DGF.

Les variables d'ajustement participent au financement des autres mesures de l'enveloppe normée. Le périmètre reste très fluctuant au gré des lois de finances, ces dernières évoluant presque tous les ans. Ainsi, l'Etat utilise certaines de ces dotations pour financer ce qu'il met en place (CRDE) en les diminuant jusqu'à leur extinction complète. Lorsque nécessaire, d'autres dotations sont intégrées dans le calcul.

Le bloc communal a définitivement perdu la DUCSTP en 2018 et subi un écrêtement du FDPTP jusqu'en 2019. Sa DRCTP aurait dû être écrêtée en 2018 avant un ultime retour en arrière de Bercy, mais 2019 et 2020 ont bien été marqués par un écrêtement de cette DRCTP. Pour 2021, le montant de la minoration atteint 50 M € contre 120 M € pour 2020, 159 M € pour 2019 et 293 M € pour 2018.

### La répartition entre les collectivités s'établit comme suit :

Variable d'ajustement	Baisse de l'enveloppe (en M€)
DCRTP département	-5 M€
DCRTP Région	-7,5 M€
DCRTP Bloc Communal	0 M€
Dot. Carré Département	-20 M€
Dot. Carré Région	-17,5 M€
TOTAL	- 50 M€

Mis à contribution l'an dernier à travers l'inclusion de la DCRTP dans ces variables, le bloc communal est cette fois-ci épargné.

### 3.7) <u>La réforme de la taxe sur l'électricité :</u>

L'article 13 du projet de loi de finances prévoit de simplifier la gestion des différentes taxes dues par les fournisseurs d'électricité au titre de la consommation finale d'électricité et d'unifier leur recouvrement par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'objectif de cette réforme est à la fois de simplifier le recouvrement de la taxe (avec mise en place d'un guichet unique à la DGFIP au lieu de plusieurs administrations) et de procéder à une harmonisation des tarifs. Ainsi, les taxes locales sur la consommation finale d'électricité deviendraient des quotes-parts de la taxe nationale sur l'électricité.

Désormais, la modulation du coefficient à la hausse ou à la baisse par voie de délibération ne pourra se faire que dans le respect de nouveaux taux planchers légaux : 4 en 2021 et 6 en 2022.

En 2023, le montant de cette taxe perçue par les communes sera égal au montant de la taxe perçu en 2021 augmenté de 1,5%. A partir de 2021, le produit de la taxe évoluera chaque année en fonction de la quantité d'électricité fournie sur le territoire concerné au cours des deux dernières années.

Les collectivités ne devraient pas perdre de recettes sur ce poste à condition de porter le coefficient au plafond légal actuel (soit 8,5) dès 2022.

### 3.8) Un effort massif en faveur de l'investissement :

Récapitulatif des concours financiers au soutien de l'investissement local en 2020 et pour 2021:

	2020	PLF 2021
FCTVA	6 Mds€	6,5 Mds€
DSIL	570 M€	570 M€
DSIL abondement exceptionnel	1 Mds€	
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
TOTAL	9 Mds€	8,5 Mds€

### Eligibilité des dotations d'investissement :

	DSIL	DPV	DETR	DSID
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

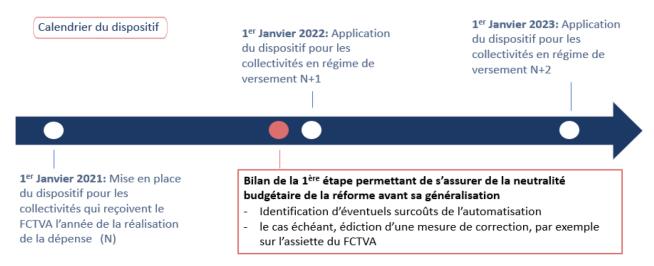
### 3.9) Automatisation du FCTVA:

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 prévoit dans son article 57, l'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA. Repoussée lors des lois de finances pour 2019 et 2020, la première phase débutera dès janvier 2021.

### Les différents régimes de versement du FCTVA :

Versement N+2	Régime de versement droit commun. Il prévoit une perception du FCTVA 2 ans après la réalisation de la dépense.
Versement N+1	Régime dérogatoire notamment pour les communes qui se sont engagées en 2009 dans une convention de progression d'investissement.
Versement N	Seuls les EPCI ont la possibilité de percevoir le fonds l'année de la réalisation de la dépense.

### Une mise en œuvre progressive afin de respecter la neutralité budgétaire Etat/collectivités :



Les fonds de concours versés par les collectivités sur le domaine public routier, ne seront plus pris en compte au FCTVA à compter des nouvelles dépenses pour l'exercice 2021.

### 3.10) Possibilité de transfert à la DGFIP, la gestion de la taxe d'aménagement :

Le PLF 2021 prévoit dans son article 44, la possibilité de transfert à la DGFIP de la taxe d'aménagement afin d'optimiser l'organisation des services territoriaux de l'Etat et l'unification des missions de gestion de l'impôt au sein de la DGFIP. Le portail fiscal *impôts.gouv.fr* accueillerait ainsi les demandes des usagers sous format dématérialisé uniquement. Le transfert effectif est prévu pour le 2éme semestre 2022.

### 4) <u>RETROSPECTIVE SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE 2020</u>

L'exécution budgétaire de l'année 2020 a été effectuée sous les contraintes liées à la crise sanitaire de la COVID19 et les conséquences économiques que cela a entrainées en France comme partout dans le monde. Cela s'est traduit sur notre budget principal par un ralentissement des recettes et des dépenses.

Malgré la baisse des recettes de fonctionnement à hauteur de 646 000 € et la stabilisation des dotations de l'Etat, la ville a maintenu en 2020 un niveau de recettes qui lui permet de bien fonctionner tout en diminuant des dépenses de fonctionnement. Cela a permis de garantir un investissement conséquent de 8,32 M €, signe de nos efforts sur la qualité de vie d'Orange, et ce, malgré deux périodes de confinement. Aucun recours à l'emprunt n'a été fait depuis 1995.

<u>Remarque</u>: Afin de rester sur des montants comparables d'années en années, les recettes et dépenses exceptionnelles sont retranchées de la section fonctionnement car de nature trop volatiles.

## 4.1) Point budgétaire et financier sur la crise sanitaire :

Il est à noter l'investissement sans faille de notre commune au profit de ses habitants pendant la crise sanitaire.

Actions envers nos séniors, ouverture de la crèche municipale au profit des enfants de nos soignants, ouverture du centre de loisirs au profit des enfants de nos soignants ou des personnes travaillant en présentiel, distribution de masques barrière à la population, exonération des droits de terrasses et d'occupation du domaine public et loyers communaux, mise en place du plan de continuité d'activité des services, mise en place du régime de télétravail, création d'un centre de dépistage de la COVID19....

Autant d'actions qui ont impactées symboliquement et budgétairement notre commune mais pour lesquelles nous avons répondus « PRESENTS ».

### 4.2) <u>Des dépenses de fonctionnement en forte baisse (- 2 667 119 €) :</u>

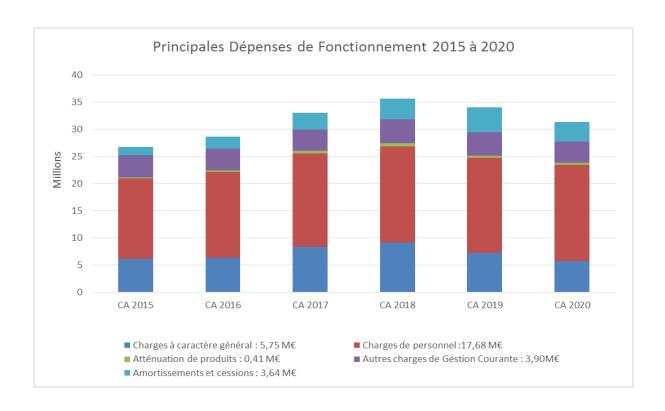
L'application des consignes de réduire le chapitre 011 (charges à caractère général) conjugué à la crise économique a permis de réduire les dépenses de fonctionnement de 7,83% (hors dépenses exceptionnelles de nature trop volatiles) soit 1 455 986 €.

La baisse la plus significative concerne le chapitre « charges à caractère général » qui présente -20,21% soit 1 455 986 €. Cela est en parti dû aux effets de la crise COVID19 et donc de l'amoindrissement de certaines dépenses dont les principales sont : concerts/spectacles pour 511 000 € ; centres de loisirs pour 153 000 € ; locations mobilières pour 152 000 € ; Fluides pour 135 000 € ; relations au public pour 122 000 € et nettoyage des locaux pour 67 000 €.

Les autres charges de gestion courantes diminuent de 8,60% soit 367 526 € grâce notamment à l'abandon des subventions auprès du club de volley pour 130 000€, un travail de fond sur les créances irrécouvrables et un retour normal aux subventions traditionnelles (en 2019 une subvention pour l'archéologie sous-marine avait été attribuée pour 54 000 €).

Les dépenses de personnel augmentent de 0,72% soit bien moins que l'augmentation naturelle du Glissement vieillesse Technicité (2% annuels).

Les charges d'amortissements diminuent (-20,61%) soit 945 266 € suite à une baisse des dotations aux amortissements pour 408 384 € et parce que 2019 a été exceptionnel en ce domaine par la constatation d'une sortie d'un immeuble pour 714 000 €.

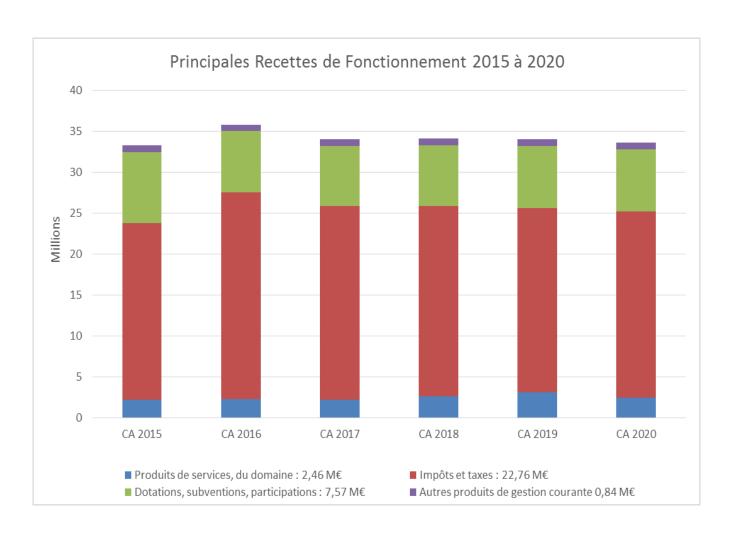


### **4.3)** Des recettes de fonctionnement stables (- 54 754 €) :

Si l'on retranche les recettes exceptionnelles de nature trop volatiles, les recettes de fonctionnement baissent de 54 754 € en 2020 essentiellement à cause des effets COVID19 et du chapitre 70 « Produits des services ». Ce chapitre comporte les encaissements relatifs au service public comme les droits de place, de marché, les règlements cantines et centres de loisirs...

L'état nous a versé 257 195 € au titre de nos pertes de recettes COVID, accompagné d'un second versement de 232 398 € soit un total de 489 593 €. Ces versements ne sont pas définitifs, l'Etat se réservant le droit d'en reprendre une partie au vue de l'étude de notre comptabilité.

La crise sanitaire et les deux confinements ont naturellement fait baisser les encaissements relatifs à ce chapitre.



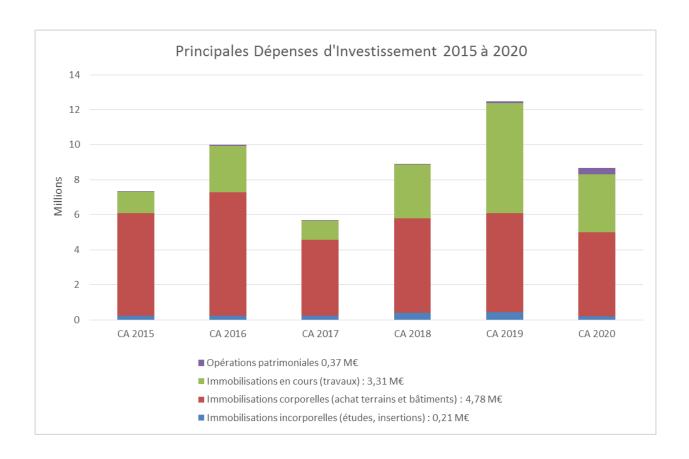
### 4.4) Des dépenses d'investissement en forte baisse (- 4 969 491 €) :

Les projets lancés, pour certains en début de mandature, ont subi un fort ralentissement à cause de deux confinements.

Ainsi en 2020, on peut constater une baisse de près d'un tiers des réalisations des dépenses d'équipement (- 4,10 M€). Néanmoins cette baisse ne remet pas en question les travaux en cours qui reprendront leur cheminement normal.

Si l'on ajoute les restes à réaliser pour un montant de 4 966 980 € en dépenses et 1 121 600 € en recettes (il s'agit ici de transférer budgétairement, sur l'année 2020, des sommes déjà votées en 2019, pour des opérations en cours mais non terminées afin de conserver les crédits) on atteint le taux de réalisation tout à fait convenable de 63,32%.

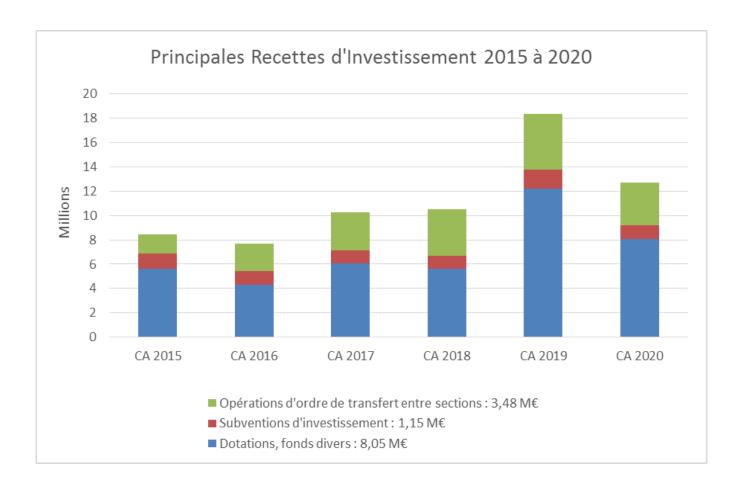
L'année 2019 était par ailleurs marquée par un montant exceptionnel de 905 533 € qui correspondait au reversement au budget de la CCPRO des excédents d'investissement des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement transférés en début d'année.



### **4.5)** Des recettes d'investissement en forte baisse (- 5 296 749 €) :

Une baisse apparait en 2020, essentiellement due au transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement sur les recettes d'investissement servant au financement des nouvelles dépenses d'équipement. Il est ainsi passé de 12 M € en 2019 à 7 M € en 2020, soit - 5 M €.

Néanmoins, les recettes d'investissement propres restent sur le même niveau que les années précédentes. Elles sont majoritairement composées du virement de la section de fonctionnement, des dotations aux amortissements, de la taxe d'aménagement, du FCTVA, des subventions d'investissements.



### 4.6) Les résultats et l'affectation :

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL VILLE

c E	INVESTI	SSEMENT	FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
OR ANGLE	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
VILLE OR ANGE	OU	OU	OU	OU	OU	OU
<b>\</b> '	DÉFICIT	EXCÉDENTS	DÉFICIT	EXCÉDENTS	DÉFICIT	EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2020	8 759 355,05 €	13 245 131,06 €	31 622 202,98 €	34 885 396,01 €	40 381 558,03 €	48 130 527,07 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020	1	4 485 776,01 €	/	3 263 193,03 €	1	7 748 969,04 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2019	1	6 041 095,26 €	/	5 720 087,79 €	/	11 761 183,05 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2020		10 526 871,27 €	1	8 983 280,82 €	1	19 510 152,09 €

#### REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2021

	INVESTISSEMENT		ESTISSEMENT FONCTIO	
VILLE OR ANGE	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
VILLE	OU	OU	OU	OU
	DÉFICIT	EXCÉDENTS	DÉFICIT	EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2020	/	10 526 871,27 €	1	8 983 280,82 €
RESTES A RÉALISER 2020	4 966 980,27 €	1 121 600,00 €		
TOTAL REPRISES + RAR	1	6 681 491,00 €	1	8 983 280,82 €
BESOIN DE FINANCEMENT		/		
AFFECTATION BUDGET PRINCIPAL (R1068 /R002/D002)		6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	/
TOTAL DES SECTIONS APRES AFFECTATION	1	12 681 491,00 €	/	2 983 280,82 €

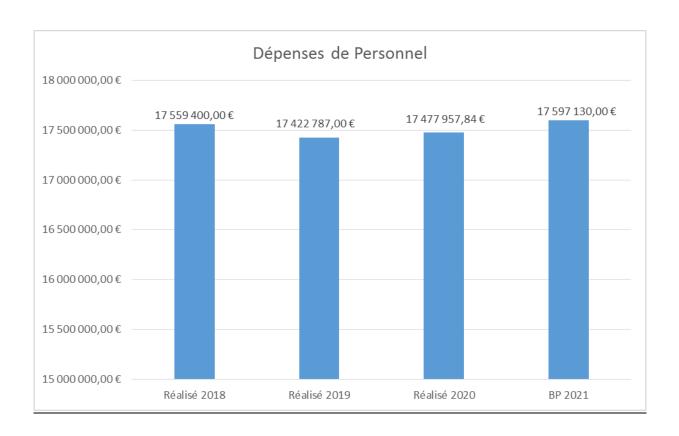
La section investissement ressort en excédent de 4,49 M € grâce à l'affectation 2020 de 7 M €. Cette affectation importante a été faite afin de financer la grande masse de travaux programmés entre 2019 et 2021 d'où la présence de restes à réaliser à hauteur de 4,97 M €.

La section de fonctionnement affiche désormais un excédent de 3,26 M € issue pour partie du travail d'économies réalisé par les services et à un degré moindre du ralentissement des activités liées à la COVID19.

### 5) EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison des nouveaux principes énoncés par la loi NOTRe et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire, ce dernier contient une présentation de l'évolution des effectifs ainsi que des crédits afférents.

### 5.1) Evolution des dépenses de personnel (Chapitre 012) :



### Les dépenses de personnel vont évoluer de 0,68% dues principalement à :

- La poursuite de l'accord du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations (PPCR) ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) du personnel municipal ;
- Toutefois ces dépenses sont minorées entre autres par le remboursement des mises à disposition d'agents auprès de la CCPRO, mais également par le remboursement des salaires du service funéraire, pour un montant total de 1 080 000 euros.

Pour 2021, les effectifs devraient rester stables.

### o Traitement indiciaire et régime indemnitaire

LIBELLE	CA 2019	CA 2020	BP 2021
REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	7 778 313,82 €	7 868 785.76 €	8 198 200.00 €
AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	1 785 846,66 €	1 983 293.74 €	1 825 100.00 €
REMUNERATION CONTRACTUELS	2 622 239,04 €	2 310 787.78 €	2 238 800.00 €
TOTAL	12 186 399,52 €	12 162 867,28 €	12 262 100,00 €

- En 2020 : 31 de nos agents contractuels ont bénéficié d'une mise en stage, ce qui explique l'augmentation de la rémunération des titulaires et la baisse significative de la rémunération des contractuels par rapport à 2019.
- En 2021 : Les mises en stage intervenues courant année 2020 continuent d'entrainer une hausse de la rémunération des titulaires sur 2021. Parallèlement, la rémunération des contractuels est en baisse. D'autres mises en stage sont prévues pour 2021.

# o NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

La NBI sert à rémunérer les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990, sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

NBI 2019	NBI 2020
115 641,08 €	123 813,63 €

Nombre d'agents concernés par le versement de la NBI : 168

### o Les heures supplémentaires indemnisées

HS 2019	HS 2020
10 111 h	9 589 h

Diminution des heures supplémentaires de plus de 5% par rapport au précédent exercice.

Cette baisse se justifie principalement par la crise sanitaire COVID19 que traverse notre pays. Il y a eu moins de manifestations organisées par notre collectivité.

### o Les avantages en nature

	2019	2020
Véhicules	2 agents	1 agent
Logement	1 agent	1 agent

### 5.2) La structure des effectifs :

### Evolution des emplois agents titulaires et contractuels

		EF	FECTIFS PO	OURVUS
	A	В	C	TOTAL
Au 31/12/2018	16	65	389	470
Au 31/12/2019	18	64	387	469
Au 31/12/2020	17	64	383	464
<b>Evolution 2019/2020</b>			-1,06%	

### o Arrivées et départs 2020

	ARRIVEES	DEPARTS
Fonctionnaires	5	20
Contractuels	31	19
TOTAL	36	39

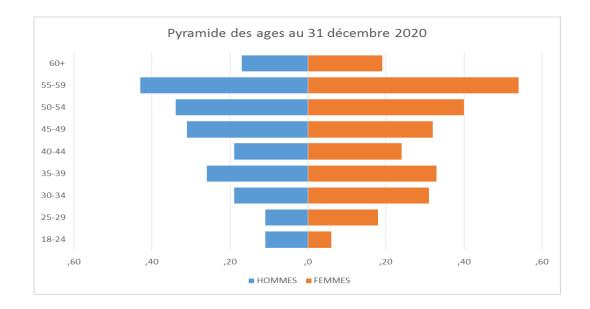
### En 2020, on totalise:

- 20 départs liés principalement à des départs en retraite et mutations de fonctionnaires contre 4 recrutements par mutation et 1 détachement.
- 19 départs chez les contractuels contre 31 recrutements : ces recrutements sont intervenus dans le cadre de la réorganisation des services afin de compenser le départ d'agents titulaires et contractuels partis et pour renforcer les effectifs en raison de l'absentéisme lié à la COVID19 (Agents positifs ou cas contacts).

### 5.3) Le temps de travail :

Les services de la Ville fonctionnent sur une base de 36 heures hebdomadaire, soit pour un temps complet 1607 heures avec 6 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT) dont un jour à poser obligatoirement le lundi de la Pentecôte.

### 5.4) L'âge des agents :



La pyramide démontre que la population est vieillissante avec un âge moyen au sein de la collectivité de 45 ans.

133 agents ont 55 ans et plus, soit 28% des effectifs.

### 5.5) Egalité entre les femmes et les hommes :

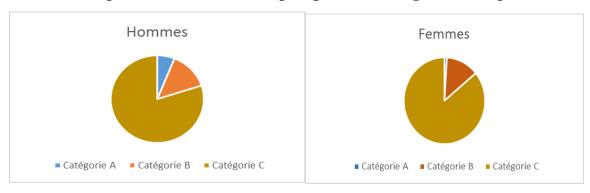
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes précise un décret publié au JO du 28 juin 2015.

### o Etat des lieux de la parité:

D ( 4'4'	1 CC 4° C -		1
Kebartition	aes effectifs	par categorie	hiérarchique
		poor contragation	

		CATEGORIE			Pourcen-
Titulaires	A	В	C	TOTAL	tage
Hommes	10	23	132	165	45.21%
Femmes	2	26	172	200	54.79%
TOTAL	12	49	304	365	

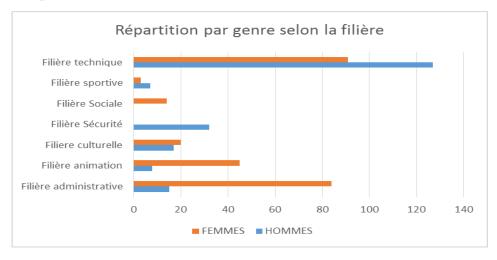
### Répartition des effectifs par genre et catégorie d'emploi



84% des postes de catégories A sont occupés par des hommes.

Dans la catégorie B, la répartition homme / femme est sensiblement équilibrée.

Les femmes sont plus nombreuses en catégorie C et réparties très largement dans les diverses filières dont technique.



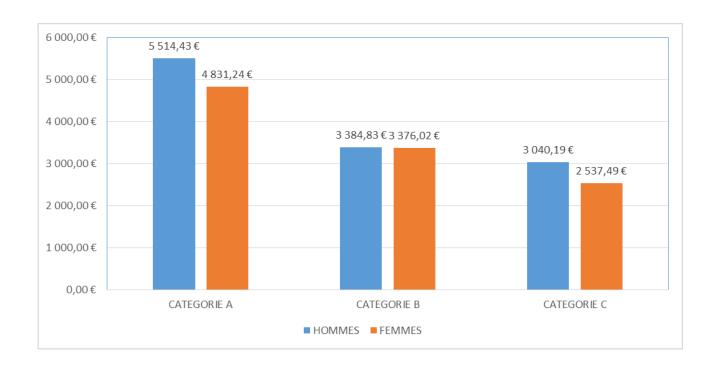
### Le temps de travail

	HOMMES	FEMMES
TEMPS COMPLET	98.10 %	70.04 %
TEMPS PARTIEL	1.90 %	29.96 %

81 agents bénéficient d'un temps partiel dont seulement 4 hommes.

Coût salarial

Coût brut chargé moyen 2020 par catégorie et genre



#### On constate que:

Pour la catégorie C, les hommes perçoivent 16% de plus que les femmes.

Pour la catégorie B, les femmes perçoivent la même rémunération que les hommes.

Pour la catégorie A, les hommes perçoivent 12.39% de plus que les femmes.

#### Santé au travail 2020

	NOMBRE [	D'AGENTS	NOMBRE DE JOURS	
	НОММЕ	FEMME	НОММЕ	FEMME
Maladie Ordinaire	61	94	1201	2074
Longue Maladie	4	6	870	1965
Accidents du travail	10	4	256	543
Maladie Professionnelle	0	0	0	0

### Principes de mutualisations menées par la commune d'Orange et axes d'amélioration

Depuis 2019, la commune d'Orange s'est engagée dans un schéma de mutualisation des services entre la ville, la CCPRO et le CCAS.

- ➤ Augmentation des mises à disposition ascendantes et descendantes de personnels.
- Création en 2020 d'un organigramme commun entre la Ville et la CCPRO avec trois Directions Générales Adjointes (Ressources, Territoires et Publics).

#### Mutualisations Ville vers CCPRO

Année	Nombres d'agents Mis à disposition	Equivalent Temps plein
2018	14	5.1 ETP
2019	27	9.5 ETP
2020	49	16.1 ETP
2021	55	15.4 ETP

### Mutualisations CCPRO vers Ville

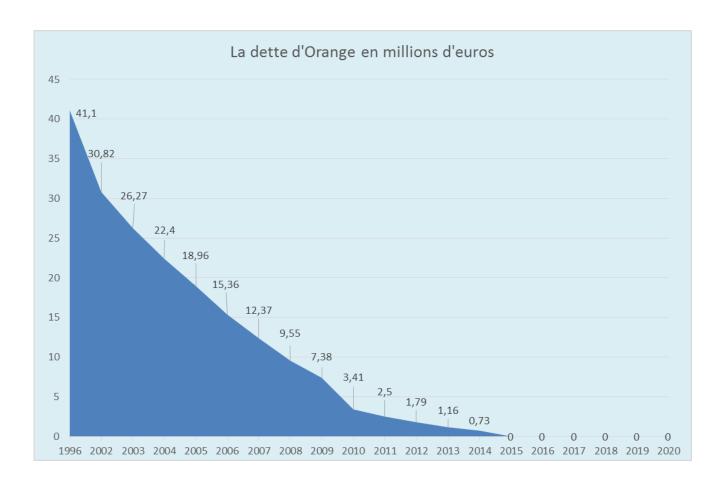
Année	Nombres d'agents Mis à disposition	Equivalent Temps plein
2018	4	0.6 ETP
2019	7	1.33 ETP
2020	15	5.2 ETP
2021	12	4 ETP

### 6) LA DETTE

Grâce à une gestion maîtrisée et pérenne, la municipalité n'a pas recours à l'emprunt en 2020. Le dernier emprunt a été remboursé début 2016 faisant d'Orange une des rares villes sans aucune dette tout en déployant des investissements conséquents.

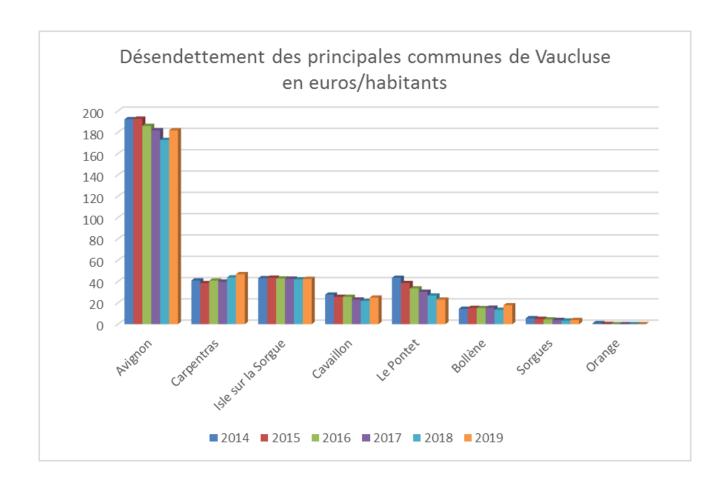
Néanmoins, après avoir considérablement réduit son excédent, un ou plusieurs emprunts sont envisageables afin de permettre le financement d'une partie du Plan Pluriannuel d'Investissement et de profiter des taux bas actuels.

Le graphique ci-dessous retrace le désendettement de la ville d'Orange en 20 ans. Elle n'a pas attendu les directives de l'Etat pour se désendetter.



Le graphique ci-dessous compare le niveau d'endettement des quelques communes les plus importantes de Vaucluse (en terme de population) sur les 5 dernières années. Globalement, après avoir respecté les consignes de l'Etat en se désendettant, nous pouvons constater un recours à l'emprunt en 2020 pour certaines d'entre elles.

Orange reste le bon élève avec sa dette nulle par habitant. Chaque Orangeois qui naît depuis 2017, naît sans dette.



### 7) LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVSTISSEMENT

### 7.1) Les Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP) :

Les AP/CP sont une mise en application concrète sur les plans techniques et financiers de certains investissements prévus au P.P.I.

Pour ne pas avoir à voter chaque année des crédits concernant un investissement pluriannuel, il convient de voter au départ, le nombre d'années d'exécution et l'enveloppe globale du projet (AP), tout en votant conjointement les Crédits de Paiements (CP) annuels, répartis sur le nombre d'années du projet.

Dans un souci de transparence, il a été décidé de présenter une délibération annuelle fixant la nouvelle répartition des Crédits de Paiement sur les années restantes, plutôt que de procéder à des reports beaucoup moins lisibles.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'état d'avancement de nos AP/CP :

Sur les trois AP/CP en cours d'instruction, une seule est en cours de réalisation alors que les deux autres en sont au stade des études.

		Suivi des AP/CP e	n cours de réalis	ation 2020		
Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisible	Montant AP vôté	Réalisé au 31/12/2020	Budgétisé 2021	Reliquat	Recettes attendues
Consolidation du théâtre antique	9 ans	7 841 000,00 €	4 285 545,13 €	1 187 780,56 €	2 367 674,31 €	2 864 443,96 €
Mise en sécurité et en valeur de la colline Saint-Eutrope	10 ans	10 543 000,00 €	383 475,44 €	1 572 789,61 €	8 586 734,95 €	3 336 292,33 €
Création parcours patrimonial et musées	10 ans	11 268 000,00 €	18 000,00 €	1 048 749,87 €	10 201 250,13 €	2 191 200,00 €

# 7.2) Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Le PPI a pour but de donner une directive quant aux travaux à prévoir sur une période de plusieurs années. Il permet, notamment, d'apporter une réflexion globale sur les travaux à venir et de procéder à une priorisation. Il permet encore de s'inquiéter du financement desdits travaux, dont les éventuels recours à l'emprunt.

Notre PPI est en cours de réflexion comme suit :

·i-												
on des F	Montant	Reste au 31/12/2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	subventions	emprunts	autofinancem ent
CONSOLIDATION DU THEATRE ANTIQUE	7 841 000 €	4 387 712 €	518 144 €	1 190 946 €	995 034 €	749 165 €				2 886 953 €	€ 0	4 954 047 €
MISE EN VALEUR DE LA COLLINE SAINT EUTROPE	10 543 000 E	10 543 000 € 10 129 295 €	434 286 €	1 637 475 E	2 545 538 €	1 469 406 €	1 806 363 €	1 796 464 €	439 763 E	3 336 289 €	Э0	7 206 711 €
CREATION PARCOURS PATRIMONIAL ET MUSEES	11 268 000 €	11 233 234 €	475 117 E	4 434 841 €	3 331 920 €	473 623 €	1 872 000 €	624 000 €	51 732 €	2 771 200 €	€ 0	8 496 800 €
DEVIATION ROUTIERE ORANGE	7 500 000 €	7 500 000 €	3 290 000 €	1 220 000 €	1 930 000 €	1 060 000 €					7 500 000 €	€ 0
REHABILITATION FERME DU GRENOUILLET	840 000 €	840 000 €	€00009	780 000 €							€ 0	840 000 €
CONSTRUCTION BOULODROME	2 220 000 €	2 220 000 €	240 000 €	1 980 000 €							€ 0	2 220 000 €
REHABILITATION DU HALL DES EXPOSITIONS	12 480 000 €	12 480 000 € 12 480 000 €	460 000 €	4 820 000 €	3 600 000 €	3 600 000 €					€ 0	12 480 000 €
GROUPE SCOLAIRE AU COUDOULET	9 000 00€ 9	6 300 000 €	120 000 €	3 708 000 €	2 472 000 €						6 300 000 €	€ 0
CONSTRUCTION POSTE DE POLICE	2 424 000 €	2 424 000 €	€0 000 €	1 454 400 €	€ 9009 606						€ 0	2 424 000 €
EXTENTION CIMETIERE	3 552 000 €	3 552 000 €	3 552 000 €								90	3 552 000 €
COMMERCES CENTRE  VILLE	€00 000 €	€00 000 €	€00 000 €								0 E	€00 000 €
ADAP	1 080 000 €	1 080 000 €	60 000 €	340 000 €	340 000 €	340 000 €					0€	1 080 000 €
TOTAL PPI	66 648 000 €	62 746 241 E	9 869 547 €	21 565 662 E	16 124 092 €	7 692 194 €	3 678 363 €	2 420 464 €	491 495 €	8 994 442 €	13 800 000 €	43 853 558 €
encaissement emprunts			7 500	7 500 000 €								
				9 000 00€ 9								

### 8) LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 à 2023

### **8.1)** En fonctionnement :

Après une forte chute des dépenses de fonctionnement entre 2019 et 2020, notamment due à la baisse des charges à caractère général - 20% (baisse importante suite à un travail sur l'évènementiel et à cause des effets de la crise sanitaire), une attention toute particulière sera portée afin de les contenir dans ce même ordre budgétaire. Les économies potentielles seront recherchées et mises en application dès que possible.

En parallèle, se poursuit un travail pour maintenir voire augmenter l'excédent de fonctionnement de 2,94 M € en 2020, permettant de pouvoir dégager de nouvelles marges de manœuvres en investissement.

L'effort constant sur les recettes de fonctionnement continuera afin d'optimiser ce poste pour lequel les collectivités perdent petit à petit leur pouvoir décisionnel. La ligne de conduite est de ne pas ou peu augmenter les taxes ou contributions payées par les usagers, tout en recherchant de nouvelles pistes de recettes. De même, le travail sur l'équité fiscale entrepris au cours de ce mandat continuera, afin de mettre les Orangeois sur un même pied d'égalité.

L'incertitude continue de peser sur les dotations de l'Etat, qui diminuent un peu plus chaque année, dont les 13 Md€ sur le remboursement de la dette de l'Etat qui sont maintenant pleinement handicapant pour notre commune (- 42% de la DGF orangeoise).

Nous continuerons à percevoir notre DSUCS, signe de l'appartenance de notre commune aux communes les moins favorisées.

Pour résumer, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 36,74 M€. Les dépenses de personnel resteront stables sur une masse budgétaire d'environ 17,60 M€. Les dépenses à caractère général sont en cours d'élaboration, elles devraient avoisiner les 6,72 M€.

Zoom sur la CCPRO: Le Pacte Financier qui liait nos sept communes de l'ancienne CCPRO se voit aujourd'hui impossible à assurer. En effet, l'effort de solidarité que consent la ville d'Orange et les communes de Courthézon et Caderousse pour financer les petites communes telles que Jonquières à hauteur de 1,4 M€ n'est plus tenable. Il convient de renégocier d'urgence ce Pacte Financier, ce que refuse obstinément la commune de Jonquières, mettant en péril l'équilibre budgétaire de notre Intercommunalité.

### **8.2)** En investissement :

Après l'effort conséquent de 2019 sur les inscriptions en dépenses d'équipements pour 27 M€, l'année 2020 a été dans la même lignée avec 26,34 M€. Après ces pics de 2019 et 2020, les prochaines années devraient être plus homogènes notamment grâce à la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) d'envergure et couvrant la mandature en cours.

En recettes, le remboursement du Fonds de Compensation de la TVA qui sera désormais remboursé l'année en cours, devrait donner une bouffée d'oxygène sur cet exercice budgétaire.

La section d'investissement s'équilibrera vraisemblablement autour de 27,76 M€ (dont 20 M€ de dépenses d'équipement nouvelles), démontrant ainsi la volonté de la ville d'Orange d'investir pour le bien-être de ses concitoyens.

## 9) **ZOOM SUR LES BUDGETS ANNEXES**

Distincts du Budget Principal proprement dit, ils sont votés individuellement par l'assemblée délibérante. Établis pour certains services locaux spécialisés (Transports, Funéraire, etc...), ils doivent s'équilibrer par leurs recettes propres. Ces budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs, pour équilibrer les comptes.

L'année 2020 a été marquée par la COVID19 qui a eu des effets sur nos quatre budgets annexes :

### 9.1) Budget annexe des Pompes Funèbres :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES VILLE D'ORANGE

DES	INVESTIS	SEMENT	EXPLOI	TATION	TOTAL DEU	X SECTIONS
POMPES FUNERIES	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2020	161 119,58 €	62 120,25 €	722 443,86 €	776 524,97 €	883 563,44 €	838 645,22 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020	98 999,33 €	/	1	54 081,11 €	44 918,22 €	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2019	1	795 688,48 €	1	452 591,95 €	/	1 248 280,43 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2020	1	696 689,15 €	1	506 673,06 €	/	1 203 362,21 €
RESTES A RÉALISER 2020	158 013,83 €	0,00 €			158 013,83 €	0,00 €
TOTAL REPRISES + RAR	1	538 675,32 €	1	506 673,06 €	/	1 045 348,38 €
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)		0,00 €				0,00 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIF 2020	/	538 675,32 €	1	506 673,06 €	1	1 045 348,38 €

### Les deux faits majeurs de cette année 2020 sont :

- l'arrêt des travaux d'investissement pour le réaménagement du centre funéraire du Coudoulet ainsi que la restructuration des équipements techniques des chambres funéraires pour cause de malfaçon obligeant la location d'une morgue provisoire pour 28 930 €. Ces travaux ont repris en février 2021 ;
- L'encaissement de 200 473 € supplémentaires en recettes de fonctionnement lié à la suractivité de la COVID19.

### 9.2) Budget annexe du Crématorium :

co	MPTE ADMINIS	TRATIF 2020 BU	UDGET ANNEXE	E CREMATORIU	M VILLE D'ORANG	E
In.	INVESTIS	SEMENT	EXPLO	TATION	TOTAL DEU	X SECTIONS
CRÉMATORUM	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETIES OU EXCÉDENT
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2020	30 069,92€	265 363,51€	683 772,79€	823 809,91€	713 842,71 €	1 089 173,42 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020	1	235 293,59 €	1	140 037,12€	1	375 330,71 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2019	1	817 809,71 €	1	644 503,33 €	1	1 462 313,04€
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2020	1	1 053 103,30 €	1	784 540,45€	1	1 837 643,75€
RESTES A RÉALISER 2020	75 997,00€	0,00€			75 997,00€	0,00€
TOTAL REPRISES + RAR	1	977 106,30 €	1	784 540,45 €	1	1 761 646,75€
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)		0,00€				0,00€
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIF 2020	1	977 106,30 €	1	784 540,45€	/	1 761 646,75€

### Les trois faits majeurs de cette année 2020 sont :

- Le report des travaux d'investissement de mise en conformité des extérieurs du centre funéraire du Coudoulet coût = 17 226 € (reste 10 395 € des travaux sur 2021) stoppé car prévu dans la continuité des travaux du réaménagement du centre funéraire du Coudoulet;
- En fonctionnement, le remplacement des dalles des 2 fours pour 26 828 € et la promotion de la visibilité du centre funéraire sur internet pour 14 040 € ;
- L'encaissement de 150 000 € supplémentaires en recettes de fonctionnement lié à la suractivité de la COVID19.

### 9.3) Budget annexe Transport:

938 249,20 €

DÉFINITIFS 2020 RESTES A RÉALISER

2020 TOTAL REPRISES + RAR

BESOIN DE

FINANCEMENT (R1068) RÉSULTATS CLÔTURE

DÉFINITIF 2020

TRANSPORT ORANGE TOTAL DEUX SECTIONS EXPLOITATION INVESTISSEMENT RECETTES DÉPENSES DÉPENSES RECETTES DÉPENSES RECETTES OU OU OU DÉFICIT DÉFICIT EXCÉDENT DÉFICIT EXCÉDENT EXCÉDENT OPÉRATIONS DE 222 005,93 € 1 001 852,04€ 1 504 333,94€ 1 684 979,95 € 2 686 831,99 € 1726 339,87 € L'EXERCICE 2020 RÉSULTATS DE 779 846,11 € 180 646,01€ 960 492,12 € L'EXERCICE 2020 RÉSULTATS REPORTÉS 1 786 053,47 € 1 746 907,84 € 1 2 532 961,31 € 2019 RÉSULTATS CLÔTURE Ī 1 565 899,58 € 1 1 927 553,85 € 3 493 453,43 €

1 927 553,85 €

2 051 848,69 €

938 249,20 €

Ī

2 555 204,23 €

2 679 499,07€

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE TRANSPORT VILLE D'ORANGE

Le fait majeur de cette année 2020 est l'acquisition d'un bus pour 253 330 €.

627 650,38 €

627 650,38 €

De par la règlementation, ce budget annexe sera transféré à la CCPRO en cours d'année 2021.

### 9.4) **Budget annexe Parking Souterrain:**

EXPLOITATION TOTAL DEUX SECTIONS INVESTISSEMENT PARKING DÉPENSES RECETTES DÉPENSES DÉPENSES RECETTES RECETTES OU OU OU OU OU DÉFICIT EXCÉDENT DÉFICIT EXCÉDENT DÉFICIT EXCÉDENT OPÉRATIONS DE 68 297,17 € 27 797,48 € 68 297,17 € 27 797,48 € L'EXERCICE 2020 RÉSULTATS DE 40 499,69 € 40 499,69 € L'EXERCICE 2020 RÉSULTATS REPORTÉS 59 967.90 € 59 967,90 € 2019 RÉSULTATS CLÔTURE 19 468,21 € 19 468,21 € DÉFINITIFS 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE PARKING VILLE D'ORANGE

Ce budget annexe est composé de la seule section d'exploitation. Ces principales recettes proviennent du montant dont s'acquittent les usagers pour l'utiliser alors que les principales dépenses sont liées à l'entretien de ce parking.

19 468,21 €

19 468,21 €

2020 se caractérise par une baisse drastique des recettes de stationnement de pratiquement la moitié du budgétisé (27 440 € contre 50 782 € de prévision avant la COVID19) et par une augmentation des dépenses de fonctionnement, de nature technique, nécessaire au bon fonctionnement de ce parking.

### Les principales dépenses imprévues :

RESTES A RÉALISER 2020 TOTAL REPRISES + RAR

BESOIN DE FINAN CEMENT (R1068) RÉSULTATS CLÔTURE

DÉFINITIF 2020

- Peinture et accessoires du 1er étage coût : 11 400 €

- Remplacement centrale incendie coût : 21 811 €

- Remplacement moteur coût : 1 141 €

- Acquisition panneau afficheur + cellules + détecteurs analogiques coût : 13 560 €

19 468.21 €

19 468,21 €

### 10) <u>CONCLUSION</u>:

L'année 2020 a été une année contrastée entre la crise économique et sanitaire de la COVID19 et les bons résultats affichés par notre commune.

La section de fonctionnement a consolidé son équilibre passant d'un excédent « théorique » de 1,07 M € en 2019 à 2,74 M € en 2020. Cela provient du ralentissement de l'activité économique dû à la COVID19 mais aussi du travail effectué par les services sur le chapitre 011 (charges à caractère général) et sur le maintien du chapitre 012 (dépenses de personnel). Les recettes ont très légèrement diminuées concourant ainsi à l'équilibre de cette section.

La section d'investissement a cependant souffert de la crise sanitaire avec un taux de réalisation d'investissement réduit de 36,19 %. De 12,44 M € réalisés au titre des dépenses d'équipements en 2019, nous constatons une réalisation de 8,32 M €, ce qui correspond à la moyenne de 8,6 M € des quatre derniers exercices avant 2019.

Cet investissement important a comme effet de voir notre excédent cumulé passer de 14,40 M € en 2019 à 15,10 M€ en 2020.

L'exécution budgétaire de l'année 2021 sera très certainement contrariée par la pandémie en cours et par ses effets sur les économies de tous les pays. Certains économistes prévoient même un effondrement de pays déjà durement touchés par la crise. Les mesures de confinement et la mise en chômage partiel de bons nombres de salariés n'est pas de nature à rassurer la population. Les mesures annoncées par l'Etat Français afin d'aider les plus démunis se compte en dizaines de milliards d'euros qu'il faudra bien financer d'une manière ou d'une autre!

Tous ces éléments laissent à penser que notre budget 2021 sera sur la même tendance que celui de 2020.